

786

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Etienne FLANDIN, relative à l'extension de la compétence à fin de poursuite des crimes ou délits commis en territoire envahi. (N° 106, année 1916.)

(Nommée le 13 avril 1916.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : LEBERT.

2<sup>o</sup> — Etienne FLANDIN. *Rapporteur*

3<sup>o</sup> — Jean CODET.

4<sup>o</sup> — Théodore GIRARD. *Président*

5<sup>o</sup> — Louis MARTIN.

6<sup>o</sup> — FAGOT.

7<sup>o</sup> — LARÈRE. *Secrétaire*

8<sup>o</sup> — CORDELET.

9<sup>o</sup> — GENTILLIEZ.



